

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

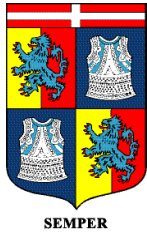
COMMUNE
DE
FILLINGES

L'an deux mille huit, le deux juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie) s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

PRESENTS : Messieurs **BEULAY** Stéphane, **CHENEVAL** Bernard,
CHENEVAL Paul, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno,
FOREL Sébastien, **MASCARELLO** Denis, **PALAFFRE** Christian,
PELISSIER Philippe, **PRADEL** Alain, **RICHARD** Philippe,
WEBER Olivier.
Mesdames **DEGORRE** Aïcha, **FOLLEA** Dominique, **GENTIT** Véronique,
GUIARD Jacqueline, **GUYEN-METAIS** Marie - Solange,
MARQUET Marion, **PETIT-PIERRE** Sandra.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GENTIT** Véronique au poste de secrétaire de séance.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

1° - Présentation du projet sportif avec le club de football l'Etoile Sportive

Monsieur le Maire accueille Monsieur DUNAND - Président du District de Football et Monsieur GRANGE Nicolas - Educateur Technique Fédéral - qui viennent faire une présentation au Conseil Municipal du projet de développement du club de football « L'Etoile Sportive de Fillinges ».

Monsieur le Maire précise que le but de cette présentation est d'avoir une écoute, d'entendre la demande et d'avoir une réflexion positive.

Monsieur DUNAND - Président du District de Football - précise que le district élabore avec l'aide du comité de pilotage à l'intérieur du club le projet.

Monsieur GRANGE Nicolas - Educateur Technique Fédéral - présente ce projet de développement du club de Fillinges, dont la problématique est « Comment le club l'Etoile Sportive de Fillinges peut-il pérenniser le financement d'un professionnel et poursuivre sa phase de développement afin, de garantir son rôle socio éducatif et sportif au sein de la commune ? ».

A la suite de cette présentation s'engage une partie de questions où sont évoquées également entre autre la labellisation éventuelle du club, le fonctionnement du club jusqu'à ce jour en ce qui concerne le financement d'un professionnel, la formation des éducateurs.

Monsieur le Maire indique que la partie questions étant terminée, il remercie Monsieur DUNAND - Président du District de Football et Monsieur GRANGE Nicolas - Educateur Technique Fédéral - pour cette présentation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal et au public qu'il s'agit de prendre connaissance de projet, qu'ensuite il y aura un temps de contact avec les responsables du club et que lors d'un prochain conseil municipal sera prise la décision quant au soutien apporté.

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à ce jour la commune a aidé et soutenu le club, qu'elle est à ses cotés dans ce projet et que l'arbitrage se fera en fonctions des possibilités financières.

2° - Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « Les délibérations sont inscrites par ordre de date.

Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer ».

Monsieur le Maire précise que le dossier « Modèle de règlement intérieur » établi par l'Association des Maires de France indique que la signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations et que ce procès-verbal est mis au voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil Municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il sera remis à chaque conseiller municipal, l'ensemble des textes des délibérations adoptées depuis l'élection de mars 2008, pour lecture et adoption à la prochaine séance.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

3° - Décision de principe au projet de l'écomusée PAYSALP « Réseau Patrimoines et Territoires »

Le Conseil Municipal - l'unanimité - par 19 voix - confirme l'engagement de la commune dans le projet « Réseau Patrimoines et Territoires » proposé par l'Ecomusée Paysalp pour les programmes d'actions suivants :

* socle commun « conservation »	2 649 €
* Option 1 « transmission »	702 €

soit une participation annuelle de 3 351 € - précise que l'engagement concerne la durée du projet, soit 4 ans de 2009 à 2012 pour le socle commun et l'option 1 ; sous réserve bien entendu de l'acceptation du dossier européen - déclare que la commune non prioritaire sur l'option 2 pourra cependant être intéressée en cas de désistement d'une commune prioritaire (adhérente depuis 2006) et qu'il conviendra à ce moment là de reconsidérer la question - précise qu'en cas de révision des participations financières suite au désistement d'autres communes, la commune se réserve le droit de reconsidérer son engagement - charge Monsieur le Maire du suivi du dossier.

4° - Décisions quant au choix des méthodes d'assainissement

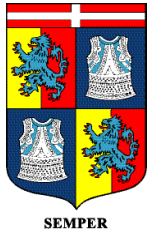
Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix : décide que tous les hameaux et secteurs de la commune seront raccordés au réseau d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de Bellecombe et que tous les réseaux publics d'assainissement des eaux usées existants seront transférés à ce syndicat - d'adhérer au SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunal de Bellecombe - que les redevances d'assainissement collectif de la commune de Fillinges facturées en 2008, seront perçues en totalité par le Syndicat Intercommunal de Bellecombe, qui aura à sa charge de reverser à la Communauté d'agglomération Annemasse Agglo les redevances dues pour l'exploitation des réseaux et le traitement des eaux usées selon une convention à intervenir entre ces deux parties - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec le Syndicat Intercommunal de Bellecombe et Annemasse Agglo, concernant les dispositions financières dont le remboursement des annuités dues au SMDEA de 1992 à 2007 et la prise en charge des travaux engagés et restant à réaliser - de préciser qu'un courrier explicatif sera joint à la facturation afin que les habitants soient informés de façon précise sur ce dossier et qu'une réunion publique sera organisée sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) - de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

5° - Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme pour lesquelles la commission municipale de l'urbanisme a émis un avis dans sa réunion en date du 18 juin 2008.

6° - Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière sur la commune de Reignier

Le Conseil Municipal de Fillinges - considérant que la commune de REIGNIER, émet un avis favorable à cette exploitation de carrière - émet un avis favorable à la demande d'exploitation



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

de carrière présentée par a SARL DESCOMBES Père et Fils - sauf Mesdames GENTIT Véronique - GUIARD Jacqueline - MARQUET Marion - et Messieurs WEBER Olivier et FOREL Sébastien qui s'abstiennent.

7° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend note des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Prémption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8° - Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - décide la création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe, à temps non complet - d'une durée hebdomadaire de 10/35^{ème} - précise que cet horaire sera annualisé - dit que cet emploi est créé pour prendre effet au 1^{er} septembre 2008 - dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2008 - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

9° - Règlement des restaurants scolaires

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - adopte le nouveau règlement des restaurants scolaires communaux.

10° - Règlement de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - adopte le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire.

11° - Cessions de terrains

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - dit que l'acte concernant la cession gratuite de la parcelle F 1322, sise au lieu-dit « Vers Prés » de 94 m², par la SARL Active Immobilier, représentée par M. Christian BURKI - à la commune - sera passé en double minute en l'Étude Notariale BRON-FULGRAFF - LASSERRE - ROCHETTE - sise à 74100 ANNEMASSE - 1, rue René Blanc et par devant Maîtres EXCERTIER Michel ou DELERCE Charles - Notaires associés à 74420 BOEGE - Rue de la Vallée Verte - précise que les autres termes de la délibération du 15 avril 2008 ne sont pas modifiés.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

12° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

- Commission Municipale Vie Sociale

Madame FOLLEA Dominique - Maire Adjoint - indique que sa commission a fait remonter vers les élus départementaux le problème du coût du transport scolaire en direction du collège de Boège pour certaines familles ayant obtenu une dérogation pour la classe bi langue, qui devraient acheter la carte Déclic au prix de 325 € et qui demandent à bénéficier du tarif normal de 50 €.

Le problème est simple, il faudrait harmoniser les dérogations scolaires et les dérogations des transports scolaires, afin que les familles ne soient pas pénalisées financièrement pour le transport scolaire.

Grâce à l'action conjuguée des parents concernés et de la municipalité, les familles ont obtenu gain de cause et pourront régler le « tarif normal ».

Madame FOLLEA Dominique précise que le projet de transport scolaire pour les maternelles des hameaux de Juffly et Mijouët est en bonne voie.

En ce qui concerne la crèche, le dossier suit son cours et un rendez vous est programmé avec les responsables de la Caisse d'Allocations Familiales.

Une réunion du Centre Communal d'Aide Sociale est prévue pour étudier les demandes de logements sur la commune.

- Commission Municipale Développement Durable

Madame MARQUET Marion - Maire-Adjoint - indique que le travail d'été est sympathique. Les jeunes aident les employés municipaux à nettoyer les chemins, c'est-à-dire assurer la maintenance pour éviter que deviennent impraticables ceux qui l'étaient et que ceux qui ne l'étaient pas le redeviennent.

Elle précise qu'elle va prendre contact avec le Conseil Général pour mettre des panneaux de signalisation et pour répertorier les chemins.

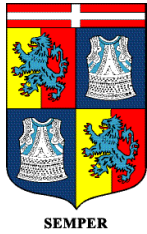
Monsieur le Maire dit un mot sur les emplois des jeunes. Il indique que les conditions d'embauche ont été mises sur le site internet de la commune ; à savoir être âgé d'au moins 16 ans et de moins de 18 ans, être domicilié sur la commune, n'avoir jamais bénéficié d'un emploi à la commune les années antérieures et que les candidats ont été conviés à venir travailler aux services techniques pour les mois de juillet et août.

Les premiers ont commencé hier avec les employés communaux.

- Commission Municipale des Bâtiments

Monsieur CHENEVAL Paul - Maire-Adjoint - attire l'attention sur le fait que le personnel communal est bien occupé l'été et que par conséquent il n'avance pas aussi vite sur les travaux des bâtiments.

Il précise que les travaux de l'appartement du Pont, de l'éclairage de la poste sont terminés. Il reste un appartement à rénover au Pont.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

Il continue le projet sur les clés pour la mairie et la salle des fêtes et indique que différents travaux sont programmés sur le bâtiment de la Sapinière.

- Commission Municipale Vie Locale

Madame GUIARD - Maire-Adjoint - rappelle la fête nationale.

Elle indique que sa commission a reçu deux demandes de bâtiments, une pour une école alternative et une autre pour une épicerie.

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne la première demande, il existe deux systèmes, dont l'un est l'école publique et l'autre l'école privée.

Il précise qu'en tant que maire, il est de son devoir d'être attentif aux questions liées à l'effectif de l'école publique, que pour sa part, il n'a pas de raisons d'être opposé à ce projet mais qu'il n'engagera pas fortement les ressources communales dans une école concurrente.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas défavorable à l'association et qu'à partir du moment où elle sera créée, elle pourra demander une subvention.

Par contre, il est clair que la commune n'a pas de bâtiment à proposer.

Monsieur le Maire signale - à cette occasion - une fuite conséquente des effectifs de l'école primaire vers le privé.

La deuxième demande convoite la maison BOSSON au Chef-lieu qui appartient à la mairie.

- Commission Municipale Voirie - Réseaux

Monsieur PELISSIER Philippe - Maire-Adjoint - indique que les ronds points du Pont-de-Fillinges intéressent toujours le Conseil Général et qu'en ce qui concerne celui du côté des commerces, le délai serait 2009.

Dans les projets liés à ce rond-point, il y a le réaménagement des parkings, les arrêts de bus à déplacer et sécuriser et l'accès des piétons au Pont-de-Fillinges.

Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - indique que le giratoire de la Sapinière va être remplacé par un plateau ralentisseur.

Monsieur MASCARELLO Denis - conseiller municipal - fait remarquer que la Commission Municipale Economie - Finances - intervient peu à son goût.

Il demande s'il est possible d'avoir un bilan intermédiaire.

Monsieur le Maire indique que la situation financière est consultable par les membres du Conseil Municipal et que l'état des dépenses engagées sera mis à leur disposition.

Monsieur le Maire dit qu'il a eu le plaisir de recevoir Monsieur SADDIER Martial et Monsieur MEYLAN Michel - dans le cadre du dossier de la Menoge - qui ont apprécié sa démarche de prise de contact avec les maires concernés par le bassin versant de la Menoge.

Monsieur SADDIER Martial - nouveau président du SM3A - s'associera à cette démarche et propose d'inclure le bassin versant du Foron.

Une réunion sera organisée en juillet afin d'esquisser le projet d'un contrat de rivière.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

Suite à une interrogation, sur le site internet de la commune et le bulletin municipal, Monsieur Le Maire indique que la question est pertinente, qu'il essaie d'améliorer la communication, qu'un bulletin municipal est prévu pour septembre dont le contenu sera nourri par le Conseil Municipal et dont la réalisation sera conduite par le personnel communal, de même le site internet de la commune sera réalimenté et plus conséquent à partir de la rentrée.

Monsieur le Maire rappelle le match de football prévu le 4 juillet 2008, au stade de Fillinges entre l'équipe de Châteauroux et les Croix de Savoie et indique qu'il se réjouit qu'un match de cette qualité se déroule sur notre commune.

13° - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et l'intervention de Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles - prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement établis par les différents syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère, à savoir rapport sur l'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles, rapports sur l'assainissement établis par le Syndicat Intercommunal de Bellecombe et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge - de la note établie par Monsieur le Maire concernant ces rapports, à savoir : Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles est important pour notre collectivité, car nous sommes la deuxième commune la plus consommatrice et qu'il y a tout lieu d'être satisfait de ce syndicat qui nous rend bon nombre de services.

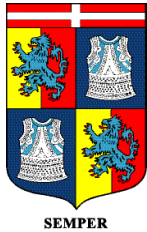
Monsieur le Maire précise que tout comme le Syndicat Intercommunal de Bellecombe, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles est confronté aux problèmes liés à la naissance de la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo.

Monsieur le Maire indique que la qualité de l'eau est satisfaisante dans sa globalité et qu'elle est conforme aux normes.

Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles - intervient pour donner les chiffres et les différentes tendances de l'évolution de l'activité du Syndicat notamment en rapport avec le départ des communes de Bonne et Lucinges vers la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo. Il explique qu'un certain nombre de travaux ont été entrepris (pose de compteurs) pour régulariser la nouvelle situation ainsi créée.

En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal de Bellecombe, Monsieur le Maire indique qu'il y a tout lieu d'être satisfait des travaux de ce syndicat et qu'il note avec satisfaction le doublement de la capacité de la station d'épuration de Scientrier en cours de réalisation.

En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge, il ne sera fait aucun commentaire du fait de sa disparition lié à la naissance de la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo - précise que ces rapports sont à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

14° - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères

Le Conseil Municipal prend note du rapport d'activités 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par Monsieur FAVRE Roger - responsable de la société Chablais Service Propreté - Brenthonne - 74890 BONS-EN-CHABLAIS - couvrant uniquement la compétence de ramassage des ordures ménagères - précise que ce rapport est à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

15° - Désignation de deux représentants pour participer au SCOT Faucigny Glières

Le Conseil Municipal - considérant qu'il convient de désigner les représentants pour participer au projet de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) de la Communauté de Communes Faucigny Glières - considérant que Monsieur le Maire et Monsieur PELISSIER Philippe - premier-adjoint - sont intéressés - désigne - à l'unanimité - par 19 voix - Monsieur FOREL Bruno - Maire - et Monsieur PELISSIER Philippe - premier-adjoint - comme représentants pour le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté Faucigny Glières - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

16° - Projet de délibération sur le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet de délibération accompagné du projet d'études (rapport et plans), le Conseil Municipal, à l'unanimité - par 19 voix - afin de permettre la réalisation des actions ou opérations définies aux articles L 214-1 à 3 et R 214-1 à 16 du Code de l'Urbanisme susvisés émet un avis favorable au projet de délibération sur le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux qui :

* décide de délimiter des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur desquels sont soumis au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerces ou de baux commerciaux ;

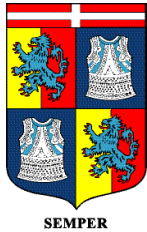
Le périmètre concerne les quartiers suivants :

- Le secteur des ZAE de Findrol et des Bègues
- Le secteur du Pont de Fillinges
- Le secteur d'Arpigny
- Le secteur du Chef-Lieu

* donne délégation, à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoins, le droit de préemption des fonds artisanaux, des fonds de commerces et des baux commerciaux conformément aux articles L.2122-17, L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

* précise que le droit de préemption des fonds artisanaux, des fonds de commerces et des baux commerciaux entrera en vigueur le jour où la délibération définitive sera exécutoire, c'est à dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux : le Messager et le Dauphiné Libéré ;

* charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUILLET 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

- dit qu'une copie du projet de délibération sera transmise - pour avis - à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

- précise que le dossier sera à nouveau soumis au Conseil Municipal pour décision définitive à la fin du délai de consultation de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et qu'une copie de la délibération définitive sera transmise : à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance.

17° - Questions diverses

Sans objet.

Affiché le 19 août 2008 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Bruno FOREL.